



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 novembre 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le dix-huit novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Véronique GERMAIN donne pouvoir à Jocelyne COTTE
Thierry NICOUD donne pouvoir à André ROJAT

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Justine REY

Ordre du jour :

1. Approbation PV conseil du 26 octobre 2022
2. DM du chapitre 20 vers le chapitre 21
3. Délibération pour autorisation demande de subvention - Région
4. Délibération pour autorisation demandes de subventions - Département
5. Délibération pour modification indemnités de régisseur
6. Délibération pour primes de fin d'année pour le personnel
7. Devis pour aménagement de la pièce au-dessus du cabinet infirmier
8. Organisation cérémonie des vœux
9. Urbanisme
10. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 24 Novembre 2022 à 19h30.

Trois points sont rajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- DM pour ouverture de crédits au chapitre 41
- Délibération pour modification participation financière de la commune pour le voyage scolaire prévu au mois de mai
- Délibération pour demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.



1. Approbation PV du 26 octobre 2022

Le PV du conseil municipal du 26 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision Modificative du chapitre 20 vers le chapitre 21

M. André ROJAT, adjoint en charge des finances, indique que la prévision budgétaire pour le chapitre 21 ne sera pas suffisante pour finir de payer les factures de la cantine, qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du chapitre 20 vers le chapitre 21 pour un montant de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la DM du chapitre 20 vers le chapitre 21 pour un montant de 10 000 €.

3. Délibération pour autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région pour la création du pôle d'activité pluriprofessionnel

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Région dans le cadre de la création du pôle d'activité pluriprofessionnel et qu'une délibération doit être prise en ce sens.

Délibération prise à l'unanimité.

4. Délibération pour autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département pour la création du pôle d'activité pluriprofessionnel

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Département dans le cadre de la création du pôle d'activité pluriprofessionnel et qu'une délibération doit être prise en ce sens.

Délibération prise à l'unanimité.

5. Délibération pour autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département pour la création d'une aire de jeux pour enfants

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du Département dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour enfants et qu'une délibération doit être prise en ce sens.

Délibération prise à l'unanimité.

6. Délibération pour modification des indemnités de régisseur

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité de responsabilité est attribuée au régisseur de recettes de la commune de Varacieux depuis la délibération 2017-038 du 2 novembre 2017 et que cette indemnité s'élève à 110 euros par an.

M. Le maire indique que compte tenu d'une augmentation des encaissements moyens mensuels qui sont compris entre 3001 € et 4000 €, il y a lieu de revoir l'indemnité allouée au régisseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, soit 120 euros par an.



7. Délibération pour primes de fin d'année pour le personnel

Monsieur le maire rappelle, qu'actuellement, une prime est versée annuellement au personnel communal et rappelle que le coefficient multiplicateur s'appliquant au montant de référence est le même pour les agents titulaires et les agents non titulaires.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de déterminer le coefficient qui sera appliqué cette année.

M. Le maire propose de fixer le taux multiplicateur à 3.5 ou 4 pour 2022 compte tenu de l'investissement des agents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 6 voix en faveur du taux à 3.5 et par 9 voix en faveur du taux à 4, décide d'appliquer le coefficient multiplicateur 4.

8. Date de la cérémonie des vœux

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes sollicite les communes afin de connaître la date de la cérémonie des vœux de chacune.

Monsieur Le Maire propose le samedi 7 janvier 2023 à 19h00.

Un point est également fait sur le repas des Aînés. Les élus souhaitent reprendre la périodicité avant COVID soit un repas proposé au mois de mars, la date retenue étant le samedi 4 Mars 2023.

Un point est également fait sur les colis de Noël. Une demande doit être faite à l'épicerie pour la confection des colis.

9. DM pour ouverture de crédits au chapitre 41

André ROJAT, adjoint en charge des finances, indique que les frais d'études sont placés sur un compte d'attente et doivent être transférés sur le compte définitif 2031 lorsque les travaux sont engagés. Pour ce faire, il faut procéder à une ouverture de crédit au chapitre 041.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ouverture de crédit au chapitre 41, à l'unanimité.

10. Délibération pour modification participation financière de la commune pour le voyage scolaire prévu au mois de mai

M. Le Maire indique que, suite à une modification de la réglementation de la participation financière des familles pour les voyages scolaires et d'un réajustement du coût du voyage il y a lieu de prendre une nouvelle délibération afin de prendre en charge la moitié du coût du voyage après participation financière des familles et bénéfices de la soirée du 8 octobre 2022, organisée par Mme JUNG, Directrice de l'école soit un coût de 3221 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge la somme de 3221 €.

11. Délibération pour demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Coublevie (MFR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison Familiale Rurale de Coublevie a formulé une demande de subvention, afin de financer certaines actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par quinze votes contre de ne pas attribuer de subvention à la MFR de Coublevie.



12. Délibération pour demande de subvention Ligue contre le cancer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été transmise par La Ligue contre le cancer, afin de financer certaines actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par six votes contre et neuf abstentions de ne pas attribuer de subvention à cette association cette année.

13. Urbanisme

- DP ANTOINET Laurent : installation panneaux photovoltaïques : accordée
- DP CHEVALLIER Oriane : changement de menuiserie : accordée
- DP BURDIN Michel : installation panneaux photovoltaïques : accordée
- DP MILOUD ABID Fatna : création avancée de garage en bois : accordée
- PC GILLE Véronique : création d'une extension de maison : en cours d'instruction

Jean-Pierre DETROYAT indique qu'il a reçu Mme MILOUD ABID qui souhaite mettre une clôture en gabions.

Justine REY demande quelle est la hauteur d'une clôture en gabions.

Jean Pierre DETROYAT indique que la hauteur peut aller jusqu'à 1.5m et qu'il va contacter Mme BLACHON, instructrice des demandes d'urbanisme pour la commune, concernant l'aspect esthétique de ce type de construction.

Jean Pierre DETROYAT a également été saisi par M. AUVERT pour un problème de hauteur de clôture, il est possible pour lui de monter sa clôture jusqu'à 2 mètres du côté où un mur de soutènement de 2 mètres existe déjà, ensuite sur le reste de sa propriété, il ne pourra installer qu'une clôture d'une hauteur de 1.5 m.

Le service urbanisme a également été saisi par une demande de constructeur BARTHELEMY dans le cadre d'une construction de 2 maisons à la location sur une parcelle de 584 m² située au Lotissement des Tournesols.

M. GERMAIN Frédéric a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel dans le cadre d'un projet de transformation d'un poulailler en maison sur 2023, puis d'un autre projet à plus long terme. Jean-Pierre DETROYAT indique que la régie a donné son accord concernant le réseau d'eau et qu'Enedis a transmis un courrier sur lequel il indique qu'une refonte du réseau électrique est à envisager ainsi que l'ajout d'un transformateur. Aucun chiffrage n'est précisé dans ce courrier. Aussi une rencontre va avoir lieu entre M. GERMAIN, M. FAURON et la mairie.

14. Questions diverses

- Le lotisseur PIERREVAL vient présenter le projet modifié concernant le lotissement en face du cimetière vendredi 25 novembre à 9h00.
- Suite à la pose de bungalows sur un terrain agricole au bas du village, une rencontre est prévue vendredi 25 novembre en mairie avec les poseurs pour le retrait de ces bungalows.
- Pour faire suite à sa rencontre avec les élus, M. BATAILLE a transmis un courrier, concernant la pose de l'antenne lieu-dit Doz, en mairie. La maire a fait une demande à l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) pour des mesures. Le département vient également de nous transmettre la déclaration préalable. Le Département demande une réunion avec les élus pour l'implantation d'une seconde antenne.



- Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale sont venus faire une visite de l'école aujourd'hui.
- Le conseil d'école a eu lieu le 17 novembre, des incompréhensions demeurent sur le paiement de la garderie des enfants inscrits, mais non présents.
- Une demande de stage a été faite pour la période du 3 au 21 janvier 2023. Compte tenu du changement de nomenclature budgétaire au 1^{er} janvier 2023, il a été décidé de ne pas prendre de stagiaire pendant cette période.
- L'association Locomotive remercie la mairie pour sa subvention.
- L'association mi chien, mi loup a transmis un courrier en mairie concernant des maltraitances sur un animal.
- Un devis de 8800 € HT a été transmis en mairie pour le déplacement du Chemin de M. CHIOCANINI. Une rencontre va avoir lieu. Jean Pierre DETROYAT indique qu'une demande de subvention pourrait être déposée. M. Le Maire précise que les demandes de subvention doivent être bien réfléchies car le nombre de dépôt est limité, par exemple pour les chemins le montant des subventions pouvant être attribué est 40% de 150 000 € sur 3 ans soit 60 000 €, mais que les frais de notaire et de géomètre pourraient être pris en charge par la commune.
- La Région a transmis un courrier concernant la bonne prise en compte de la demande de subvention pour l'aire de jeux.
- Des artisans de la zone de Champ Moyet ont demandé s'il était possible d'actualiser le panneau à l'entrée de la zone. Un devis a été reçu en mairie pour un montant de 1954 €.
- Des habitants de la commune sollicitent la mairie pour la destruction des nids de frelons suite à la chute des feuilles des arbres. La destruction, à cette époque de l'année, est inopérante car les reines ont quitté le nid, sont parties hiberner et ne se remettent à pondre qu'au printemps. André ROJAT explique le processus de destruction des nids de frelons.
- La mairie sera fermée le premier samedi du mois à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Le repas de Noël des enfants est programmé le 16 décembre, le choix du traiteur est en cours.
- Une boîte de chocolats sera offerte aux agents et aux maitresses pour fêter la fin de l'année.
- M et Mme GENTE rencontrent de gros soucis lors des fortes pluies, l'eau et le sable remplissent leur terrain, Jean Pierre DETROYAT propose la construction d'une murette et d'une cunette pour évacuer des eaux. Un autre problème se pose avec un écoulement d'eau provenant de la maison en face de la maison de M. et Mme GENTE qui provoque une inondation dans leur vide sanitaire. Concernant ce second point, la communauté de communes a un projet d'assainissement Chemin de la Perrolat. Thierry NICOUD va mettre des blocs pour couper l'eau.
- Suite à l'installation du nouveau site de compostage partagé, une activité est programmée avec les écoles.
- Une nouvelle session de sensibilisation aux cybermenaces est programmée par la gendarmerie dans la semaine du 9 au 13 janvier 2023.
- Dans le cadre du déplacement de l'entrée Nord du village, un plan fait par Justine REY et un descriptif vont être transmis au Département.
- A compter du 1^{er} janvier 2023, les médiathèques seront gratuites.
- Frédérique Puissat et Michel Savin organisent une rencontre avec les élus de la communauté de communes, le mardi 29 novembre 2022 de 13h30 à 15h30 à Saint Sauveur.
- Une première réunion publique concernant le PLUi a lieu le mardi 29 novembre à Vinay à 19h.
- Une réunion est prévue à la mairie de Saint -Vérand le 5 décembre avec M. PEVET et la mairie de Varacieux à 18h30.
- La signature pour l'achat du terrain de rugby est programmée le 16 décembre 2022.



- La signature pour la vente famille VION / commune de Varacieux est prévue le 22 décembre 2022.
- Cédric VEYRET demande si des devis ont été faits pour les sanitaires au stade de rugby. Thierry NICOUUD s'occupe de ces demandes.
- Dans le cadre du groupement de commandes d'électricité porté par TE38, le prestataire d'électricité change au 1^{er} janvier 2023, ce sera de nouveau EDF.
- Les sapins sont arrivés au local technique.
- Les entretiens professionnels des agents sont en cours.
- Le club de tarot de Varacieux se réunit le mercredi après midi dans la salle à côté de l'église. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 14 décembre 2022 à 19h30

Le Secrétaire

Le Maire

